

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article719>



La gestion de l'argent à l'école

- Administratif - Sorties scolaires -



Date de mise en ligne : vendredi 26 janvier 2018

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits réservés

La gratuité de l'enseignement primaire est un principe établi depuis 1881. Seules les activités facultatives peuvent donner lieu à une contribution financière minime des familles.

En pièce jointe :

- la circulaire départementale du 13 juin 2013
- un document synthétique des textes en vigueur

Pour toutes questions la consultation du [site de l'OCCE](#) est recommandée.